

Permis de conduire: un nouveau site pour connaître son solde de points

Par Rémy Josseaume

Publié il y a 1 heure,

Mis à jour il y a 1 heure

Mon solde de points



Informations liées à votre solde de points

→ Il s'agit du solde points affectés à votre dossier de permis de conduire au moment de votre connexion, sous réserve d'éventuelles autres infractions commises et non encore enregistrées

Rémy Josseaume

DROIT DE L'USAGER - Un nouveau téléservice permet aux usagers de la route la consultation des informations relatives au solde de leurs points et la validité de leur permis de conduire.

Un nouveau site remplace le téléservice «Télépoints» supprimé depuis mi-novembre.

Pour tout comprendre, il suffit de suivre le lien suivant:

<https://mespoints.permisdeconduire.gouv.fr/>

La consultation de ce nouveau site est désormais accessible:

- Via votre identité numérique à l'aide de FranceConnect
- Via votre numéro de dossier du permis de conduire (ou NEPH).

Il permet de consulter son solde de points mais aussi son relevé d'information restreint (RIR).

Ce RIR atteste de la validité et de l'étendue des droits de conduire et précise les catégories de véhicule que vous pouvez conduire.

Comme le reconnaît l'administration, le service n'est pas nécessairement à jour. Il y a un décalage entre le temps où l'infraction au code de la route est commise et son enregistrement sur le site.

De même, il existe un décalage entre le temps où les points sont réattribués et le moment où le site «Mes points permis» enregistre l'ajout des points.

On regrettera le temps d'actualisation des informations du site mais aussi l'impossibilité d'avoir accès à son relevé d'information intégral (RII) permettant de lister l'ensemble des points perdus et réattribués dans le temps.

Sujets

[Droit De L'usager](#)[Consulter Son Solde De Points](#)[Permis De Conduire](#)